

# Avis aux étudiants de la 1<sup>ère</sup> année et la 2<sup>ème</sup> année ENIM



Seuls les étudiants de la **1<sup>ère</sup> année** qui ont validé le **test de niveau Voltaire** et les étudiants de la 2<sup>ème</sup> année ayant réussi **l'examen final Voltaire** sont autorisés à passer un stage industriel d'un mois pendant l'inter-semestre.

Dans ce cas, et pour avoir votre affectation de stage signée par l'école, suivez les étapes 1 à 3 :

1. **Etape 1:** Vous devez télécharger le formulaire "**Demande de stage**", que vous présenterez aux entreprises et sociétés susceptibles de vous accepter en stage ;
2. **Etape 2:** Une fois votre "**Demande**" est acceptée, **l'originale de l'offre de stage** signée par l'entreprise d'accueil doit être déposée à la scolarité de l'ENIM. Egalement, une copie scannée **doit être envoyée au service de stage sur l'adresse mail « [direction.stage.enim@gmail.com](mailto:direction.stage.enim@gmail.com) ».**
3. **Etape 3:** Vous serez informé, au cours de la semaine suivante, par mail de la disponibilité de l'affectation à la scolarité de l'ENIM. Noter que ce document n'est délivré qu'une seule fois;

## N.B :

- Durant la formation d'ingénieurs seulement les deux stages, d'initiation et de perfectionnement, sont obligatoires.
- Durant la formation d'ingénieurs, une seule affectation par nature de stage obligatoire (stage d'initiation ou stage de perfectionnement) est délivrée pour chaque étudiant.
- Le dernier délai de dépôt de l'offre de stage signée par l'entreprise est fixé pour le **Vendredi, 30.12.2022.**
- Aucune lettre d'affectation ne sera délivrée après **le Samedi, 31.12.2022.**

Monastir, 15.12.2022  
La direction des stages

